

DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC

ARRETE N° AR_2026_046

Monsieur le Maire de la Commune de CUNAC (Tarn)

Vu la demande en date du 23 juin 2026 du Réseau des Médiathèques du Grand Albigeois (C2A) sollicitant l'autorisation de stationner sur la Place de la Grèze à l'emplacement habituel du Médiabus suite à l'aménagement des dessertes du réseau pendant l'Eté 2026.

Vu le décret n° 64-262, du 14 mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2212-1 à L.2213-6

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la place de la Grèze pour la sécurité des usagers,

ARRETE

Article 1^{er} : Le Médiabus du Grand Albigeois (réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois) est autorisé à stationner sur la place de la Grèze (devant la Salle de Sports) les jeudis 9-,6 et 23 juillet 2026 de 12h à 13h.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à charge pour le bénéficiaire de se conformer à la réglementation sus énoncée, à la législation réglementant l'exercice de cette activité.

Article 3 : Monsieur le Maire de la commune de Cunac, Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Villefranche d'Albigeois, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUNAC, le 24 juin 2026

Le Maire
Marc VENZAL

